

REPUBLIQUE FRANCAISE

département

AISNE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la

Communauté d'Agglomération du Soissonnais

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

séance du jeudi 5 juillet 2007

nombre de membres		
afférents au conseil de communauté	en exercice	qui ont pris part aux délibérations
63	63	40

L'an deux mil sept, le jeudi cinq juillet, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PAULIN

PRESENTS

Mmes Gerault, Chalmin, Salngre, Brochet, Lebeau, Delicado, Boureux.

Mrs Fourier, Mathaut, Beaudon, De Baere, Vallée, Pitois, Lenoble, Bayard, Paulin, Corneille, Lierman, Walkowiak, Kayser, Boullie, Couvreur, Attencourt, Maerten, Barriquand, Carre, Hacard, Regnier, Quenesson, Lebeau, Bobin, Asselin, Morel, Pierron, Raverdy, Castellani, Grandfond, Tordeux, Evrard, Leroux.

Convocation en date du
22/06/07
date d'affichage

10 JUIL. 2007

N° 13	rapporteur
Zone de développement de l'éolien	JM PAULIN
ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN / Elaboration du schéma intercommunal de développement de l'éolien	

Par délibération du Conseil communautaire en date du 15 février 2007, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a proposé de modifier ses statuts afin de pouvoir définir les zones de développement de l'éolien susceptibles d'être aménagées sur notre territoire.

Par arrêté en date du 7 juin 2007, le Préfet du département de l'Aisne a intégré au sein des statuts de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais la compétence « Proposition et élaboration des périmètres de zones de développement de l'éolien » au groupe de compétences « Aménagement de l'espace communautaire ».

Afin de délimiter les périmètres susceptibles d'accueillir des éoliennes sur l'ensemble de notre territoire, il sera proposé de réaliser un schéma intercommunal de développement de l'éolien. Il ne s'agit pas d'un nouveau document d'urbanisme mais bien d'un « outil » permettant de délimiter, dans un cadre maîtrisé et cohérent, des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

L'objectif de cette démarche intercommunale est bien de permettre la construction d'éoliennes tout en étant le garant d'un développement raisonné et organisé (en prenant en compte différents aspects : contraintes et risques naturels, zones de protection et servitudes diverses, protection des paysages et de l'environnement, préservation du cadre de vie des habitants...).

L'étude portera sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et prendra aussi en compte les territoires voisins (dans un rayon d'au moins 10 km au-delà d'une ZDE envisagée).

La première étape de la prestation aura pour objectif de mettre en place un document permettant d'orienter les choix en matière d'implantations de parcs éoliens et à définir des « zones de développement de l'éolien » à l'échelle du territoire. Une seconde étape, qui devra être menée en parallèle de la première, aura pour objectif de compléter l'approche technique et de mettre en œuvre une démarche de concertation visant à associer les principaux acteurs locaux, y compris la population locale.

Cette prestation peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % de la part de l'ADEME et du Conseil Régional de Picardie à condition de :

- Faire appel à un prestataire indépendant et neutre vis-à-vis des opérateurs éoliens,
- Sollicite le grand public à participer au projet (réunion...).

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **PRESCRIRE** l'élaboration du Schéma intercommunal de développement de l'éolien sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais. Celui-ci prendra en compte les territoires voisins.
- **AUTORISER** le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Régional de Picardie,
- **AUTORISER** le Président à charger un bureau d'études pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du document.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au financement des dépenses au budget de l'exercice considéré.

Après délibération, le Conseil Communautaire **ADOpte** le présent dossier

selon vote ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

